



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2273-0001/44/2019-142PR (corr. DPC : A. Even)
Réf. NOVA : 14/PFU/1706780 (corr. DU : T. Petitjean)
Réf. CRMS : AA/SJN30002_651_Botanique_PMR
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 26-02-2020

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE - Rue Royale 236 - Jardin botanique

Demande de permis d'urbanisme. Aménager un accès PMR au niveau de la rue Botanique : transformer une fenêtre existante en porte et adapter le profil du trottoir existant afin d'y aménager un palier de repos.

Avis conforme de la CRMS

Madame la Directrice générale,

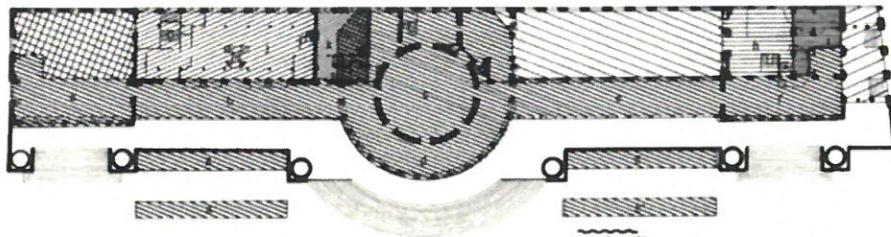
En réponse à votre demande du 03/02/2020 et suite à la visite sur place organisée le 17/02/2020, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* formulé par notre Assemblée en sa séance du 19/02/2020.

Étendue de la protection

L'arrêté royal du 15 mai 1984 classe comme site le Jardin botanique à Saint-Josse-ten-Noode. L'ensemble est constitué du Jardin Botanique, du bâtiment principal et des serres basses.

Historique et description du bien

Construit en 1827 à la demande de la Société royale d'Horticulture des Pays-Bas, le bâtiment est inauguré en 1829. Des agrandissements successifs sont réalisés dans les années 1840-1850 : portique d'entrée depuis la rue Royale ; agrandissement de l'orangerie orientale puis de l'orangerie occidentale ; aménagement d'une grande salle des fêtes entre l'orangerie orientale et la rotonde ; transformée ensuite en galerie des herbiers en 1870, année du rachat du Jardin botanique par l'État. Et pour terminer, une bibliothèque et une nouvelle salle des herbiers dans l'espace compris entre la rotonde et l'orangerie occidentale est bâti en 1899.



 Bâtiment d'origine (1826-1829)
Oorspronkelijk gebouw (1826-1829)

 Agrandissement de l'orangerie occidentale (1847)
Uitbreiding van de westelijke orangerie (1847)

 Portique (1842-1844)
Portiek (1842-1844)

 Salle de fêtes (1852-1854), puis salle des herbiers, puis musée forestier
Feestzaal (1852-1854) later herbariumzaal later bosmuseum

 Agrandissement de l'orangerie orientale (1842-1844)
Uitbreiding van de oostelijke orangerie (1842-1844)

 Nouvelle salle des herbiers et bibliothèque (1899)
Nieuwe herbariumzaal en bibliotheek (1899)

1/5

Longtemps menacé et laissé à l'abandon, le bâtiment est repris par la Communauté française qui restaure le bâtiment et le transforme en un centre culturel dès 1983.

L'agencement du bâtiment est similaire à de nombreuses orangeries du 18ème siècle : « une rotonde centrale qu'encadrent deux ailes terminées par des pavillons en léger ressaut. La régularité et la simplicité des élévations sont caractéristiques de l'architecture néoclassique. »

La façade arrière est constituée d'une succession de 35 travées en 'arcades' percées de fenêtres hautes en plein cintre. Au-delà de la 19e travée, un étage de soubassement, percé de baies rectangulaires ou en plein cintre pour les cinq dernières travées (pavillon occidental), récupère la forte dénivellation de la rue. La façade est enduite et peinte sur socle de pierre.

Historique de la demande

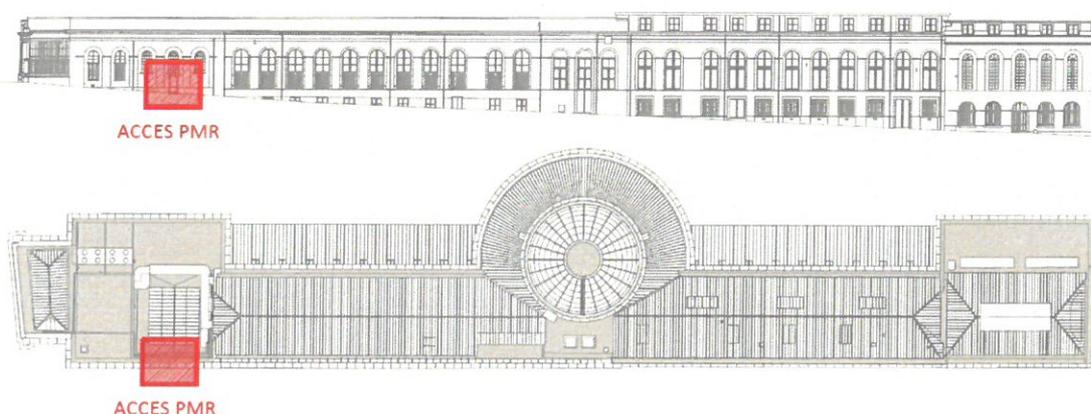
Le bien a fait l'objet d'un précédent permis unique avec avis de la CRMS pour les travaux relatifs au renouvellement des verrières et des serres du Botanique (réf. 14/PFU/653831 délivré 03/07/2018 sur base de l'avis CRMS émis en séance du 18/04/2018). Aucune consultation préalable n'a eu lieu dans le cadre de ce dossier.

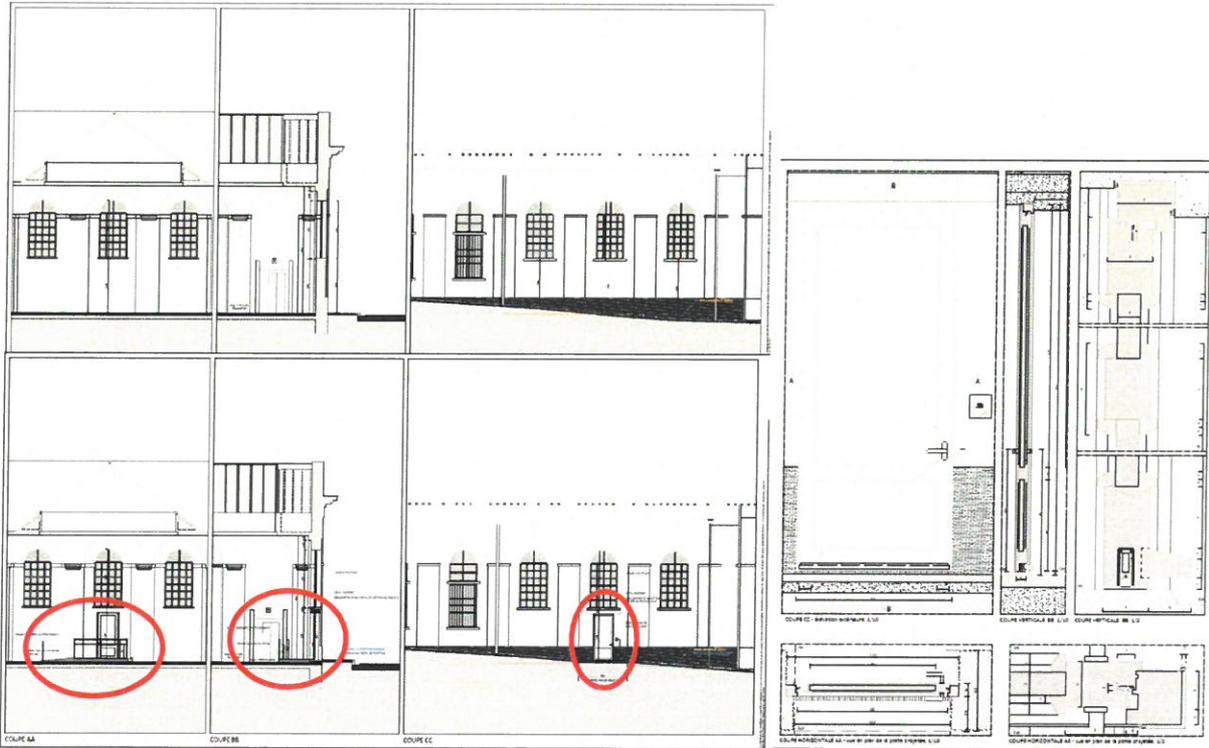
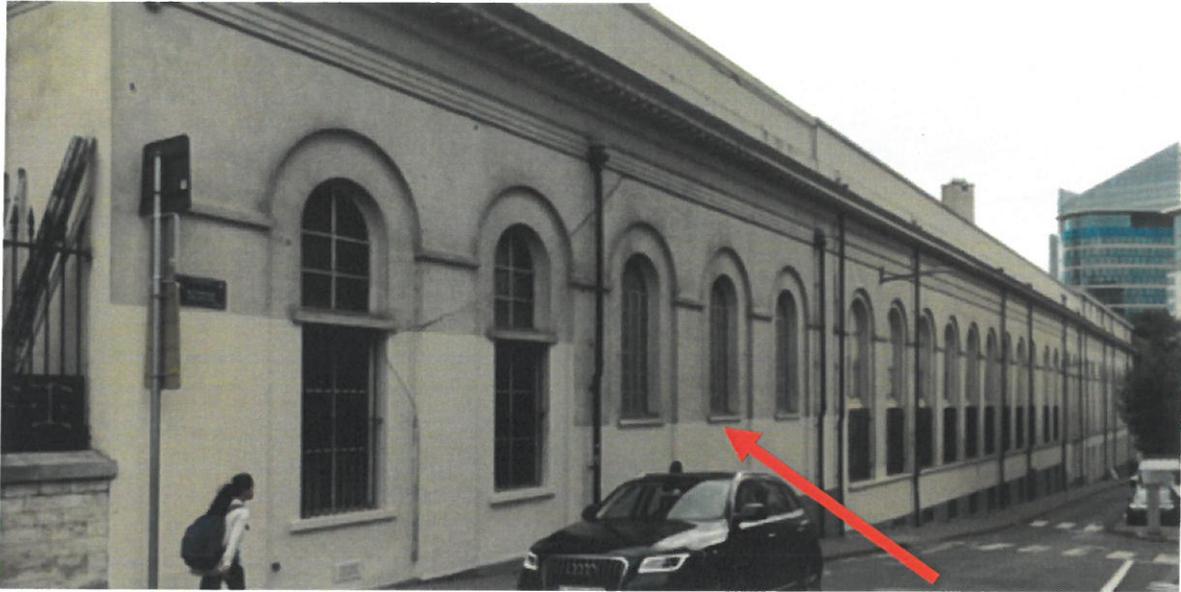
Analyse de la demande

La présente demande de permis a pour objet la création d'une rampe d'accès PMR afin de permettre un accès direct à l'intérieur du bâtiment du centre culturel du Botanique. Actuellement, l'accès des PMR dans le bâtiment se fait via le Parc du Botanique, géré par Bruxelles-Environnement. Les horaires d'ouvertures du parc et du centre culturel étant différents, cela engendre des problèmes logistiques. Un accès via le portique central rue Royale n'a pas été retenu au motif des difficultés de gestion et de sécurisation du dispositif mais également pour maintenir une arche dégagée pour le passage de matériel dédié aux événements. Le projet prévoit de placer la nouvelle porte de manière centrée, sous la baie existante de la 4^{ème} travée de la façade arrière, rue du Botanique. Il s'agit de la travée générant le moins de différence de niveau à rattraper et donc minimisant les longueurs de rampe. Ce nouvel accès permettrait un accès direct dans le Hall d'accueil du centre culturel. Le projet prévoit plus précisément :

- la création d'une nouvelle porte d'accès, sous une baie existante ;
- la modification légère du profil du trottoir afin d'aménager un palier de repos devant la nouvelle porte ;
- l'ajout d'un plan incliné à l'intérieur afin de reprendre la différence de niveau entre le trottoir et le hall d'accueil.

La nouvelle porte serait en bois, pleine et de couleur claire. « Elle s'inspire de la typologie d'ouvrages présents dans le site et son dessin a pour but de limiter le plus possible l'impact visuel sur la façade arrière ».





Avis

D'un point de vue strictement patrimonial, la CRMS peut souscrire à la création d'un accès PMR dans la 4^{ème} travée de la façade rue du Botanique s'ouvrant sur le hall d'entrée principal dans lequel on retrouve par ailleurs l'ascenseur. La CRMS ne souscrit cependant pas au modèle de porte proposée dont l'emprise et le dessin en font un accès secondaire peu accueillant et, en outre, ne s'inscrivent pas harmonieusement dans la composition de la façade néoclassique.

Cependant, ce choix d'implantation lui paraît fort complexe du point de vue de son usage et de sa mise en œuvre : trottoir étroit en forte pente, nécessité d'intervenir sur le profil de trottoir pour la création d'un palier, rue à sens unique (détour obligatoire), blocage de la rue pour accompagner le PMR à la sortie d'un véhicule, proximité des impétrants, ... En outre, il impose au PMR de se rendre sur la façade latérale secondaire pour trouver son entrée.

Pour la CRMS, vu la configuration des lieux, il y avait une magnifique opportunité de créer un accès commun aux PMR et aux personnes valides et/ou sans problème de mobilité, dans le respect du patrimoine, en plaçant une plate-forme dans l'arcade centrale du portique d'accès principal en pierre bleue (1842-1844 - architecte T.-Fr. Suys) situé rue Royale. Ce portique présente en effet trois larges arcades en plein cintre à clef cannelée ; la baie centrale est ouverte et n'est pas équipée d'escalier comme le sont les baies de droite et de gauche. Cette configuration est particulièrement propice à l'implantation d'une plate-forme élévatrice, pouvant, moyennant une étude fine, vraisemblablement être combinée avec les accès des instruments/livraisons. Ou bien, n'était-il pas possible de créer, et le cas échéant avec quelles conséquences, un accès à droite de l'arcade de droite, via le démontage de la grille et d'un petit tronçon de soubassement ?



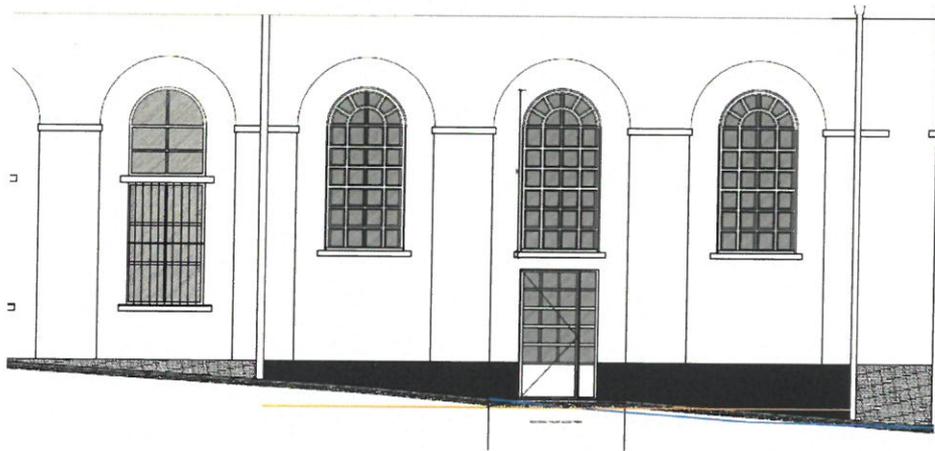
D'après le dossier, la proposition d'accès via l'arcade centrale du portique n'aurait pas été retenue car la Communauté Française et les associations défendant l'accessibilité des PMR ont une préférence pour les dispositifs ne nécessitant pas d'installations techniques spécifiques et d'entretien particulier. De plus, l'espace envisagé pour l'emplacement de l'élévateur est actuellement réservé à l'acheminement et à la manutention des instruments et autres équipements destinés aux concerts. La Communauté Française a aussi expliqué que cet accès est indispensable au bon fonctionnement de l'activité du Botanique qui y installe une plateforme amovible lors de livraisons plus importantes. L'implantation d'un élévateur à cet endroit n'est donc pas optimale car elle risque de créer des conflits et des difficultés dans la gestion des événements du Botanique et car l'élévateur risque d'être sollicité pour un usage non approprié.

Pour la CRMS, l'enjeu méritait une vraie étude sur les possibilités de combiner un accès PMR et une plateforme destinée aux instruments et livraisons (nb : n'y a t'-il d'ailleurs pas d'autres possibilités d'accès pour les éléments techniques ?). Il y avait une belle occasion d'offrir un accès commun aux différents utilisateurs, plus valorisant, facile d'usage et sans dénaturer le patrimoine. Les options d'accès au droit du portique principal ou à proximité immédiate ont été écartées trop rapidement. La CRMS le regrette.

Si l'option d'un accès dans la rue du Botanique est maintenue malgré tout (la CRMS n'y est pas opposée sur le plan patrimonial), la CRMS demande d'assumer le nouvel accès et sa présence et de l'inscrire dans la façade avec un projet basé sur les lignes de composition de l'architecture et des baies de la façade existante. Elle demande donc de :

- aligner les piédroits de la baie de porte à créer sur ceux de la baie de fenêtre existante en positionnant la nouvelle menuiserie de manière à respecter la profondeur de l'embrasure extérieure et prévoir un retour du soubassement;
- faire une nouvelle proposition de porte métallique (acier) vitrée en s'inspirant des divisions des châssis métalliques existants. La teinte sera crème côté extérieur et grise côté intérieur, en concordance avec les éléments similaires voisins. À cet égard, la CRMS demande de poursuivre avec la variante v5 (esquisse transmise suite à la réunion du 17/2/2020 en présence des représentants des Monuments et Sites (DPC et CRMS), du Maître d'Ouvrage (Communauté Française) et des auteurs de projet) et d'en soumettre les détails d'exécution à la DPC en cours de chantier;

V5



Afin que le plan incliné (en béton préfabriqué équipé de garde-corps métalliques) s'intègre mieux dans l'espace d'accueil, la CRMS demande :

- de proposer un revêtement en béton d'une teinte s'harmonisant avec le revêtement de sol existant ou avec les éléments décoratifs muraux à proximité. Une proposition sera faite en cours de chantier, à valider par la DPC ;
- que les finitions des garde-corps s'harmonisent par le matériau et la teinte aux éléments décoratifs intérieurs (comptoirs, radiateurs, portes d'ascenseurs, ...)

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

P/O

A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président